

Communiqué de presse

Khénifra, 25 Mars 2019

Tenue de la 11^{ème} session du Conseil d'Administration de l'AUKH

L'Agence Urbaine de Khénifra : Après une décennie d'accompagnement, un nouveau positionnement s'annonce : Jouer le rôle d'Acteur de Développement

Le Conseil d'Administration de l'Agence Urbaine de Khénifra (AUKH) a tenu sa onzième session le Lundi 25/03/2019 à 10 heures, au siège de la province de Khénifra, sous la présidence de M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, consacrée à la présentation du rapport d'activité de l'année 2018, du projet du budget et son plan d'action au titre de l'exercice 2019 ainsi que le plan d'action stratégique de la période 2019-2020.

Au niveau de la planification urbaine :

D'abord, l'Agence Urbaine est associée à la réalisation d'études stratégiques qui sont :

- Le Schéma Régional de l'Aménagement du territoire (SRAT) de la Région de Béni Mellal – Khénifra ;
- Le Schéma Directeur l'Aménagement Urbain (SDAU) du Grand Khénifra ;
- La Carte d'Aptitude à l'Urbanisation de la Province de Khénifra ;

Ces études permettront une meilleure lecture du territoire (région et province) et l'élaboration de la vision stratégique permettant d'asseoir un urbanisme territorial ouvert à tous, inclusif, résilient et durable.

Ensuite, l'Agence a continué, durant l'année 2018, dans l'exécution de son programme quinquennal (2017-2021). Ainsi on note que :

- La couverture en documents d'urbanisme est généralisée sur la totalité des centres urbains et ruraux des communes territoriales de la province de Khénifra qui constitue, désormais, le ressort territorial de l'AUKH (Décret n° 2-17-634 du 11 Joumada II 1439 -28 février 2018-; B.O N° 6653 du 05 Mars 2018, relatif au champ de compétences des Agence Urbaines, (superficie de 6712.4 Km²)). Aussi, plusieurs centres émergents, agglomérations dynamiques et grands douars sont objets d'études de plans d'aménagement ou plans de développement. Au même titre, l'établissement a lancé un programme de révision et d'actualisation des documents d'urbanisme réalisés depuis sa création. La révision a concerné aussi le Plan d'Aménagement de la ville de Khénifra et la zone périphérique, cependant, le Marché a été résilié et sa relance en tant que Plan de Sauvegarde de la Médina de Khénifra, a été déclaré infructueuse à deux reprises. Ainsi, l'AUKH a pu, durant l'année 2018, réussir :
 - ✓ La finalisation de 25 documents d'urbanisme (11 PA et 14 PDAR) dont 24 documents (10 PA et 14 PDAR) sont homologués et publiés au B.O et 01 (PA de la ville de M'rirt et de la zone périphérique) est en cours d'homologation.
 - ✓ Le suivi de l'élaboration de 10 documents d'urbanisme (06 PA et 04 PDAR), dont 04 documents lancés en 2018.
 - ✓ Le taux des documents d'urbanisme homologués en vigueur ou en cours d'homologation est passé de 9,30 % en 2010 à 71 % fin 2018 (à savoir que le taux de 77% enregistré en 2017 concernait les deux provinces de Khénifra et de Midelt).
- La couverture en photos aériennes et en plans de restitutions a dépassé de loin 100% du ressort territorial de cet établissement, puisqu'il dispose, actuellement, de photos aériennes et des plans de restitution de 38 centres à la Province de Khénifra avec une superficie totale de 42300 Ha.
- Concernant les études générales et spécifiques, on note :
 - ✓ L'achèvement de l'étude du Plan Vert Urbain de la ville de Khénifra qui vise l'amélioration du cadre de vie des citoyens par le biais de l'aménagement et l'entretien de la composante verte.

- ✓ L'étude de la charte architecturale, urbanistique et paysagère de la ville de Khénifra est en phase de finalisation pour proposer un cadre référentiel de promotion et valorisation du paysage urbain.
 - ✓ Une charte architecturale relative aux centres ruraux est également en cours d'élaboration et vise la mise en valeur des références architecturales existantes et des spécificités locales.
- Dans la même optique, plusieurs études spécifiques sont en cours d'élaboration et concernent les thématiques différentes tels la mobilité urbaine, la restructuration des quartiers sous-équipés, la mise à niveau des centres émergents, le développement rural, la réhabilitation des tissus anciens :
 - ✓ Le Schéma Stratégique de Développement Territorial Intégré de la province de Khénifra ;
 - ✓ Le projet urbain du centre d'Aguelmous ;
 - ✓ Le Plan de Déplacement et de Circulation de la ville de Khénifra ;
 - ✓ L'étude de réhabilitation du centre rural d'El Hammam (lancé en 2018) ;
 - ✓ L'étude de mise à niveau du centre rural de Tighza (lancé en 2018) ;
 - Dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre, l'Agence Urbaine a suivi au cours de l'année 2018, l'étude relative à l'établissement des plans de restructuration et de redressement urbain des quartiers d'habitat irréguliers dans la commune territoriale de M'rirt et le centre de la commune territoriale d'Aguelmous (Province de Khénifra) sur une superficie d'environ 300 Ha. Dans la même optique, l'AUKH est en cours d'élaboration de plusieurs Schémas de structure concernant des secteurs objets de morcellement clandestin dans la ville de Khénifra.
 - Et dans le cadre de l'assistance architecturale et technique en milieu rural, une première réunion de coordination a été organisée par l'Inspection régionale de Béni Mellal – Khénifra, le 27 Décembre 2018, visant la mise en œuvre de l'assistance architecturale en milieu rural, selon les termes de la convention cadre (12 MDhs établie sur trois ans 2019 - 2021).
 - Aussi, une convention de partenariat a été signée entre l'AUKH et l'École Nationale de l'Architecture de Rabat, dont l'objectif est d'établir une étude de réhabilitation urbanistique et architecturale des centres d'Assoul (C.T. d'Aguelmame Azegza) et Kerrouchen (C.T. de Kerrouchen), afin de tester des approches innovantes en matière d'urbanisme et d'architectures durables sur ces deux sites pilotes et d'en faire de véritables «Éco-villages».

Ces études permettront, par leur complémentarité et synergie, de développer des orientations majeures et de présenter des projets avec un montage technico-financier opérationnel.

Sur le plan de la gestion urbaine :

L'intérêt est donné à la simplification des procédures réglementaires tout en assurant un certain encadrement au profit des acteurs concernés, ainsi que la veille territoriale et l'encouragement de l'investissement. Aussi, est-il constaté que le taux des dossiers favorablement instruits cette année de 2018, est très positif dépassant les 80%. A préciser les résultats suivants :

- Le nombre total des dossiers instruits durant l'année 2018 a atteint 1512 dossiers dont 709 dossiers concernant le milieu urbain soit 46.9% et 803 dossiers dans le milieu rural soit 53.1%.
- La répartition, par instance d'instruction, montre une nette dis-proportionnalité au profit de la commission provinciale, ainsi le nombre des dossiers instruits dans le cadre des guichets uniques est de 476 (31%) contre 1036 dossiers instruits dans le cadre des commissions provinciales (69%).
- Le taux d'instruction des petits projets a atteint 88% du total des dossiers instruits contre 12% pour les grands projets (soit 1330 dossiers contre 182).
- La répartition du nombre des dossiers favorablement instruits montre que 57% des dossiers sont inscrits dans le milieu rural contre 43% dans l'urbain (soit 691 dossiers contre 522).
- Le taux des dossiers ayant reçu l'avis favorable est de l'ordre de 80.2 % du total des dossiers instruits, soit 34.5% dans le milieu urbain et 45.7% dans le milieu rural.

- Par rapport à chaque milieu, le taux des dossiers favorablement instruits dans le milieu urbain a atteint 73.6% contre 86% dans le milieu rural.
- La répartition des projets par nature démontre la domination de l'habitat économique avec 1310 dossiers soit un taux de 87%, suivi par les projets de lotissements avec 1.9% et les projets agricoles avec 5.7% (avec une nette augmentation par rapport à 2017 qui enregistrait 1,8%) tandis que les projets des services publics ne représentent que 0.4% de l'ensemble des projets.
- Pour la vulgarisation des nouvelles dispositions régissant le domaine de l'urbanisme, notamment la circulaire conjointe du 07-17 concernant la mise en œuvre de la loi 66-12 relative à la répression des infractions et en coordination avec les services de la province de Khénifra, l'AUKH a organisé une journée d'étude le 2 mai 2018 au siège de la province de Khénifra au profit du personnel des autorités locales et des communes territoriales.
- Concernant la dérogation, on note qu'au titre de l'année 2018, seulement deux dossiers de demandes de dérogations, qui sont déposées et qui ont été instruites favorablement.
- Pour le contrôle des chantiers, les services de l'AUKH ont effectué 21 sorties qui y ont pu relever 47 infractions liées, globalement, à la construction sans obtention d'autorisation préalable. Au niveau des comités de vigilance, le nombre des tournées a atteint 11, avec un constat de 68 infractions concernant, également, la construction sans autorisation et le non respect du plan autorisé.
- Pour le nombre des requêtes examinées au titre l'année 2018, il est de l'ordre de 306 requêtes dont 277 requêtes concernent les dispositions des documents d'urbanisme.

Sur le plan de la modernisation de l'administration et de la gouvernance :

L'établissement poursuit son programme de dématérialisation des services et l'installation de Système d'Information Géographique (SIG) qui permet une meilleure capitalisation de la data urbaine et sa réutilisation de façon plus simplifiée et plus ciblée, visant une meilleure aide à la prise de décision. Cette dématérialisation permet, aussi, d'entreprendre une relation plus responsable et plus transparente avec les différents intervenants et avec le citoyen de façon générale. A ce titre, intervient l'obligation de réussir une politique de proximité et d'être plus à l'écoute du citoyen en tant que client. Pour ce faire, l'Agence Urbaine a lancé, durant cette année de 2018, la transition du système de management qualité vers ISO 9001 version 2015 et Certification ISO 14001 Version 2015 relative à l'Environnement. Ce grand chantier vise la structuration et la réorganisation des divers processus de façon à perfectionner la gestion interne de l'établissement avec des indicateurs mesurables de performance.

Dans le cadre de la valorisation des ressources humaines :

L'AUKH a continué, pendant l'an 2018, le développement des compétences internes à cet établissement et d'encadrer l'évolution de leurs carrières professionnelle en vue de hausser le rendement du personnel, de mener un dialogue social responsable avec les différentes instances syndicales représentatives en vue de créer un climat interne serein, favorable au développement.

Et pour ce qui est du projet de construction du nouveau siège de l'AUKH, il faut noter que l'actuel bâtiment, étant destiné initialement à l'habitat, véhicule mal l'identité administrative publique de l'Agence et perturbe le bon fonctionnement des départements. En 2014, l'AUKH a finalisé la procédure d'acquisition d'un terrain domanial d'une superficie de 817 m² pour la construction son siège. Une rubrique budgétaire au titre de 2019 a été réservée pour le lancement d'un concours d'idées en prévision d'un dénouement favorable des démarches initiées pour le financement des travaux de construction.

Enfin, ces efforts déployés par l'Agence Urbaine de Khénifra visent la participation active et sérieuse de cet établissement dans le développement intégré de la province de Khénifra qui permettra son repositionnement à l'échelle régionale et nationale. Elle ambitionne, aussi, de Continuer de collaborer avec les différents partenaires et intervenants dans le domaine de l'urbanisme et surtout garantir une politique de gestion au profit du citoyen par un accueil de qualité et une écoute active visant la simplification des procédures.